

n°9

le 01.10.08

EN108 Allan 009 angl.

Allan Torbitt



Government of Canada

Permanent Mission of Canada  
to the United Nations and the  
World Trade Organization

Gouvernement du Canada

Mission permanente du Canada  
auprès des Nations Unies et de  
l'Organisation mondiale du commerce

**Intervention Points for the Observer Delegation of Canada  
to the  
Expert Mechanism on the Rights of Indigenous Peoples  
of the United Nations Human Rights Council**

Geneva, October 1 -3, 2008

- Canada would like to take this opportunity to congratulate the members of the Expert Mechanism on their appointment to this important new body of the Human Rights Council.
- Canada was pleased to have co-sponsored the resolution that established the Expert Mechanism in December 2007, and looks forward to assisting you in your program of work in any way possible.
- The creation of this body, to replace the function formerly provided by the Working Group on Indigenous Populations, represents an important recognition by the Council that the situation of the human rights and circumstances of indigenous peoples worldwide continues to merit close attention and protective measures. It is our sincere hope that the themes and topics that the Expert Mechanism selects for study, analysis and recommendations, will be focused squarely on issues that will contribute to improvement in the lives of indigenous people on the ground in concrete and practical ways.
- The participation in the work of the Expert Mechanism of indigenous representatives, States, United Nations agencies, civil society organizations and other interested or affected parties will be crucial to achieving outcomes that represent the broadest consensus and that are embraceable by responsible parties.
- In particular, Canada will welcome close coordination and collaboration between the Expert Mechanism and other bodies that address indigenous rights and development issues, including the Special Rapporteur on the situation of human rights and fundamental freedoms of indigenous people, the Permanent Forum on Indigenous Issues, other special procedures and specialized agencies, programs and funds of the United Nations. The effectiveness and credibility of the Expert Mechanism will rest, in no small part, on the successful avoidance of overlap and duplication with work that lies within the mandate of other United Nations bodies and processes.
- Canada remains committed to effective mechanisms within the United Nations system that address the rights of indigenous peoples. We have consistently shown support for the important role of such bodies and special procedures and we look forward to continuing an open and constructive dialogue with the Expert Mechanism on the Rights of Indigenous Peoples.



Government of Canada

Permanent Mission of Canada  
to the United Nations and the  
World Trade Organization

Gouvernement du Canada

Mission permanente du Canada  
auprès des Nations Unies et de  
l'Organisation mondiale du commerce

**Points d'intervention de la délégation d'observateurs du Canada  
au**

**Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones  
de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies**

Genève, du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 2008

- Le Canada tient à profiter de cette occasion pour féliciter les membres du nouveau Mécanisme d'experts pour leur nomination à cet important organisme de la Commission des droits de l'homme.
- Le Canada est heureux d'avoir parrainé conjointement la résolution qui a mené à la création du Mécanisme d'experts en décembre 2007, et il compte bien l'aider à accomplir son programme de travail de toutes les façons possibles.
- La création de cet organisme, qui remplit la fonction qu'occupait le Groupe de travail des populations autochtones, confirme que la Commission est parfaitement consciente de la nécessité continue de surveiller les droits de l'homme et la situation des peuples autochtones partout dans le monde et d'adopter des mesures protectrices. Nous espérons sincèrement que les thèmes et les questions que le Mécanisme d'experts choisira d'étudier et d'analyser, au sujet desquels il produira des recommandations, permettront clairement d'améliorer le quotidien des peuples autochtones par des moyens concrets et pratiques.
- La participation de représentants autochtones, d'États, d'organismes des Nations Unies, d'organisations de la société civile et d'autres parties intéressées ou concernées au travail du Mécanisme d'experts sera essentielle pour que les résultats soient issus d'un consensus global et recueillent l'adhésion des parties responsables.
- De façon plus particulière, le Canada souhaite une coordination et une collaboration étroites entre le Mécanisme d'experts et les autres organismes qui s'intéressent aux questions liées au développement et aux droits des peuples autochtones, y compris le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones, l'Instance permanente sur les questions autochtones, les autres procédures spéciales et organismes, ainsi que les programmes et les fonds spécialisés des Nations Unies. Le Mécanisme d'experts devra éviter le chevauchement et le dédoublement des tâches qui relèvent également du mandat d'autres organismes et procédures des Nations Unies, car son efficacité et sa crédibilité en dépendent largement.
- Le Canada réaffirme son engagement à soutenir les puissants mécanismes des Nations Unies qui traitent spécifiquement des droits des peuples autochtones. Le Canada a toujours soutenu le rôle important que jouent de tels organismes et procédures spéciales et compte poursuivre un dialogue ouvert et constructif avec le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones.